

LA CONFÉRENCE FAMILIALE, UNE PRATIQUE DE JUSTICE RESTAURATIVE

Huit détenus en longue peine ont souhaité préparer leur retour parmi leurs proches en revenant sur les conséquences de leurs actes et avec pour objectif la restauration des liens. Ils vont pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'une coordinatrice de conférences familiales et restauratives au Centre de Détention de Muret. La Fondation M6 et la Fondation de France ont rendu financièrement possible la mise en place de ce dispositif. Fin 2019 un bilan de toute l'expérimentation sera publié.

Nous vous proposons ici de partager une approche rapide du déroulement de deux conférences familiales avec leurs premiers résultats concernant les détenus et leur famille.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Protection du Centre de Détention de Muret et l'association Question de justice, pour l'introduction des pratiques de justice restaurative, travaillent à ce projet depuis 2014.

En 2013 Hélène van Dijk qui avait déjà une pratique de la conférence familiale espérait pouvoir étendre l'application de cette approche à davantage de publics. C'est ainsi qu'elle est allée à la rencontre de deux directrices de Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, à Foix et à Muret pour leur proposer de bénéficier de la justice restaurative dans la prison.

Suite à cela la Direction Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a déposé, auprès de l'Administration Pénitentiaire, une demande de conférence familiale qui lui a été accordée pour deux détenus.

Les résultats de la première conférence en 2015 étaient très encourageants. Le second détenu ayant refusé d'aller jusqu'au bout, la conférence a été annulée. En cette année 2018 deux conférences se sont déroulées, deux sont en préparation et deux détenus viennent de recevoir leur premier entretien.

Une conférence familiale (CF) est un processus de prises de décisions collectives qui mobilise les capacités du détenu, de la famille et celles du réseau social de proximité (amis et personnes de confiance que le détenu souhaite inviter) autour d'un problème spécifique, ici, le retour en société. La conférence familiale souhaite développer le potentiel à agir en réunissant ces personnes et des professionnels impliqués dans la prise de décision et dans ses enjeux. Ce processus, contrôlé et préparé en profondeur par un coordinateur professionnel de la CF et formé à cet effet, prévoit, en phase de préparation, des entretiens avec chacune des personnes invitées et en particulier avec le détenu. Celui-ci reçoit plusieurs fois la visite du coordinateur afin de se préparer entre autre à répondre à la question : « Qui a été affecté par votre comportement et comment ? ». La parole est ensuite donnée aux invités ; il leur est demandé comment ils ont été affectés et comment le détenu pourrait-il, tant soit peu, réparer les dommages que son comportement a causés.

Hélène van Dijk, la coordinatrice qui a rencontré le détenu au moins trois fois avant la réunion pour le préparer, lui a demandé de réfléchir à la façon dont il avait l'intention d'introduire cette réunion. Cela pouvant commencer par une vidéo, une lecture ou un petit mot de bienvenue. Il sera ensuite sollicité pour exposer, le cas échéant, ce qu'il est fier d'avoir accompli en détention. Les invité.es noteront ses points forts. Ensuite lui sera demandé de dire comment il pense avoir affecté les personnes présentes puis dans un second temps comment il pense avoir affecté les personnes non-présentes. À ce stade il va falloir exprimer des choses difficiles, à savoir la relation avec les victimes, les survivants, les témoins, comme l'on dit familièrement « tout doit être mis sur le tapis ». Ce n'est peut être pas une nécessité pour tous les détenus d'aller aussi loin, cela dépend des faits, mais en accord avec l'administration pénitentiaire, nous avons décidé de proposer cette démarche aux détenus de longues peines. Le détenu réfléchit aux personnes à inviter et si possible prend l'initiative de cette invitation.

Hélène van Dijk rencontre les invité.es soit chez eux, soit éventuellement par téléphone. Elle leur présente la façon dont se déroulera la conférence et leur communique les questions qu'elle posera au détenu et au groupe de façon individuelle. Puis, s'ils acceptent l'invitation à la CF, comme pour une

répétition générale, un à un, elle leur pose les questions en s'aidant d'un guide préparée par Question de Justice.

2/3

C'est ainsi que début juin 2018 suite à une préparation d'environ trois ans eu lieu la première des huit conférences prévues en 2018-2019

Le détenu s'est marié en prison il y a cinq ans, avec une correspondante épistolaire, amie de la famille. Il a été accusé de meurtre mais, s'il se souvient de la scène du meurtre, il est toutefois incapable de se rappeler le rôle qu'il a pu y tenir. Il a invité sa sœur aînée, ses parents, son meilleur ami, sa femme, deux de leurs amis, un surveillant, deux personnes qui n'ont pas pu venir, ses deux neveux de huit et douze ans, sa SPIP (Surveillante Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) ainsi qu'un surveillant à la retraite avec qui il est devenu ami. Il a tenu à dire à tous en quoi il se sentait responsable et en quoi, non.

Les membres de la famille ont pu décrire leur ressenti après le meurtre et l'on découvre que la réaction de la société tout autour de cette affaire a été déterminante pour leur vécu et l'est toujours, onze ans après.

Une personne de la famille souhaite que le détenu, une fois libéré, demande à ce que son dossier soit rouvert pour faire valoir son innocence, avec des avocats et à la lumière de nouveaux éléments de preuves. Tout au long de la conférence cette proposition de rouvrir le dossier est revenue avec force. Le détenu a fini par crier qu'il ne voulait pas réveiller l'histoire. Un nouveau procès serait trop douloureux. Après quoi la personne a cessé d'insister.

La seconde partie de la conférence s'organise autour de la façon dont le détenu envisage l'avenir et ce qu'il souhaite, comment, avec qui, etc. Un plan d'action dans lequel sont consignés les engagements de toutes les participant.es est validé par tout le monde.

Puis le temps de détente s'annonce autour d'un buffet : il y a presque trop à manger et à boire... Les parents du détenu ont emmené un pot de confiture 'fait maison' pour chacun des participants.

Plus tard, le détenu qui a l'intention de se remarier avec sa femme mais à l'extérieur, demandera à sa coordinatrice si elle lui permet de l'inviter par avance à son remariage, une fois qu'il sera libéré. Ce qu'il faut mesurer à travers ce témoignage de bienveillance c'est le soulagement que la mise en œuvre de ce dispositif a apporté au détenu. La coordinatrice n'est qu'un symbole de cette CF, et il est plus simple d'exprimer sa reconnaissance à une personne qu'à un dispositif. Mais ce qu'il nous dit en fait, c'est qu'il se sent mieux, sans doute plus léger, soulagé, d'avoir réussi à s'exprimer.

C'est ce dispositif qui lui a permis de parler à sa famille en toute franchise, lui a offert un espace, une structure dont il avait convenu et à laquelle il était préparé. Des appuis à travers les personnes qu'il a pu choisir mais aussi à travers les intervenants pénitentiaires et associatifs, ainsi que de la force pour dire ce qui lui tenait à cœur et pour affirmer sa volonté de bien se préparer à son retour en société et devenir quelqu'un d'indépendant et d'attentionné. Grâce à cela, il se sent mieux même si sa peine n'est pas encore achevée. C'est une première libération.

Le deuxième détenu a été incarcéré à l'âge de 17 ans pour complicité de meurtre. Et tant mieux, lâchera-t-il. Personne ne pouvait l'arrêter, il était comme un diable. Rentré analphabète, pensant que la vie était un jeu vidéo, il a tout appris en prison. Il a même réussi à passer le BAC. Ses sœurs pensent que la prison lui a été nécessaire.

Il a invité sa famille et un éducateur sportif avec qui il avait sympathisé. Ce détenu aussi a voulu raconter en détail de quoi il était coupable. Il aurait pu sauver la fille et il ne l'a pas fait. Il se sent coupable de lâcheté. Là encore un membre de la famille souhaite qu'il rouvre le dossier. Ce n'est peut être pas un hasard si c'est sa mère qui le lui demande, dans la conférence précédente c'était la sœur du détenu. La mère n'a pu mettre de côté sa conviction jusqu'à ce qu'il lui demande comment il peut construire une vie si il retourne en arrière ? Il souhaite avancer car il a déjà perdu beaucoup de temps. Il propose à sa mère d'aller rencontrer un psychologue ensemble, pour parler vraiment.

Les frères, les sœurs et la mère ont été très émus d'entendre les faits... Il avait longtemps réfléchi pour savoir s'il allait dévoiler tout ou pas car cela n'est pas dans ses habitudes, ni dans sa culture.

Même si la réalité est parfois très difficile à entendre, voire insupportable, il y a toujours ensuite beaucoup de bénéfice à l'avoir entendue malgré tout. Le temps nous aide à assimiler. Mais les non-dits, les zones troubles restent toujours une source de problèmes, quelque chose de non résolu qui perpétue la souffrance, empêche toute 'guérison' et ne facilite pas la prise de conscience. La relation entre les proches et le détenu ne peut être franche et se développer favorablement si elle repose sur des points de départ différents.

Le temps nous révélera si la conférence familiale a, comme nous le souhaitons, des répercussions positives sur le long terme. Mais pour le moment, il semble difficile de ne pas se dire : « Ils en ont tous besoin ».

En tout, huit détenus pourront organiser une conférence familiale pour préparer le retour en société. Début 2020 un rapport sortira. Il sera disponible sur le site de l'association Question de justice qui promeut un accès aux pratiques de justice restaurative pour tous les citoyens.

Hélène van Dijk

remercie la personne qui a collaboré à l'écriture de cet article.